

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**HEROUVILLE-EN-VEXIN****Date de convocation : 16/03/2026****Date d'affichage : 16/03/2026****Nombre de Conseillers en exercice : 15****PRESENTS : 15****VOTANTS : 15**

L'an deux mil vingt-six, le **21 mars** à 9 h 30 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Étaient présents : M. BAERT Eric, M. BAERT Côme, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, Mme GRAINDORGE, Mme GRUMELART, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL, Mme RADISAVLJEVIC, M. SINGEOT, M. VANDAMME.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élue secrétaire : M. BAERT Côme.

**OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE DE GÉNICOURT
HÉROUVILLE LIVILLIERS (SIIS).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2121-1,
Considérant le renouvellement de l'assemblée municipale, le conseil municipal doit procéder à la désignation de ses représentants, pour la durée du mandat au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Génicourt, Hérouville et Livilliers.

Trois délégués sont à élire.

Puis, après appel des candidatures, il est procédé, conformément à l'article L.2121-1 du CGCT, au vote à scrutin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants :15

Bulletins blancs et nuls :0

Suffrage exprimé :15

Majorité absolue :8

Ont obtenu :

Monsieur Eric BAERT :15 voix (quinze)

Madame Martine COLLAS :15 voix (quinze)

Madame Audrey LEBLANC :15 voix (quinze)

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**Le secrétaire de séance,
Côme BAERT**

